



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070081

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9205
N/REF : 7/07/2024 1H08 C:006260 I:18383
V/REF : Contrat N°009205 du 31/05/2013

SDC 'Le Parc Croix Rousse'
C/O REGIE TADARY SAS
1 RUE CROIX BARRET
69007 LYON

IMMEUBLE : LE PARC CROIX ROUSSE
44A/B RUE PHILIPPE DE LASSALLE
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 44 - SURPRESSEUR DANS LE LOCAL -1
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. D. PUZENAT

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR DEPUIS LE LOCAL AU NIVEAU MOINS -1
DANS LES GARAGES
- CONTROLE DU BALLON A VESSIE VERTICALE
- CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE DE COMMANDE
- RESSERRAGE DES CONNEXIONS
- CONTROLE DE LA POMPE DU SURPRESSEUR DE TYPE SALMSON HORIZONTALE

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat : 99,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2013 Valeur : 111,6
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070081

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	1/AN	119,49	119,49
TOTAL H.T.				119,49
T.V.A. a 10,00%				11,94
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>131,43</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.